

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT, Séance du lundi 20 juillet 2009 D - 20090462

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents:

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (absent de 17 h20 à 20 h), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés:

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Natalie VICTOR-RETALI.

Acquisition d'un central téléphonique. Autorisation. Signature.

M. Jean-Charles PALAU, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'affectation d'agents supplémentaires dans les locaux de la Mairie annexe de Caudéran, dans le cadre du projet de territorialisation des mairies, rend nécessaire le remplacement de son central téléphonique.

Capable de s'intégrer dans l'architecture téléphonique globale de la Ville de Bordeaux, la solution retenue garantit, à un coût d'usage maîtrisé, un haut niveau de qualité de service, une évolutivité des fonctions et des capacités.

Cependant, le plafond des dépenses autorisé par le marché de Maintenance et Evolutions des Autocommutateurs de la Mairie de Bordeaux étant atteint, cette commande imprévue ne peut être lancée dans le cadre de ce contrat .

Afin de respecter le calendrier imposé de mise en œuvre, incompatible avec le lancement d'une nouvelle consultation, la Direction de l'Organisation et de l'Informatique vous propose de recourir aux services de L'UGAP et d'acquérir pour un montant de 4.167,71€ TTC ce central téléphonique auprès de cette centrale d'achat en application des articles 9 et 31 du code des Marchés Publics.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser M. Le Maire :

- à procéder à l'acquisition du central téléphonique auprès de l'UGAP,
- à procéder au réglement de la commande dont les montants seront imputés sur le Budget de la Ville Rubrique 020, Article 2183.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Charles PALAU